

NEGOCIATION SALARIALE DU 3 JUILLET 2008 : UN COUP POUR RIEN !

La séance de négociation salariale du 3 juillet a tourné court : le ministre du Budget n'avait rien à offrir aux personnels de la Fonction Publique.

En introduisant la séance, le Ministre Eric WOERTH a repris les éléments du document de programmation et d'orientation sur les salaires et le pouvoir d'achat dans la Fonction Publique pour 2009 – 2011 qui avait été adressé la veille aux organisations syndicales.

Ce document reprend et précise les mesures qui nous avaient déjà été communiquées le 24 juin lors de la séance inaugurale.

- évolution de la valeur du point limitée à 0.8 % en deux temps (juillet et octobre) pour l'année 2009,
- application du dispositif Garantie Individuelle du Pouvoir d'achat pour 2009 pour compenser les pertes de pouvoir d'achat du traitement indiciaire sur la période décembre 2004 – décembre 2008,
- modification de la grille de catégorie C au 1er juillet 2008 pour tenir compte de la revalorisation du SMIC (ajout d'un à deux points pour les premiers échelons des échelles 3, 4 et 5),
- mise en place de groupes de travail inter fonction publique en septembre 2008 pour la reconstruction des grilles de catégories B et A et réexamen de la grille de catégorie C. Proposition de bornage pour le B avec un début de grille à IB 325 (IM 310) et un sommet à IB 660 (IM 551) pour une durée de carrière de 35 ans,
- Revalorisation des indemnités kilométriques de 10,7 % au 1^{er} août 2008 pour tenir compte de l'augmentation des coûts du carburant,
- Extension de la prime de fonctions et de résultats à l'ensemble des agents de catégorie A et B dans la filière administrative de la fonction publique de l'Etat,
- Mise en place d'un dispositif d'intéressement collectif dans les administrations, les établissements publics y compris les établissements de santé et médico-sociaux après négociation des différentes modalités.

La délégation CFDT a réagi aux propos du Ministre en pointant les incidences désastreuses du décrochage entre l'inflation et la valeur du point pour les personnels de catégorie C. Les accords de janvier 2006 s'étaient traduits par une augmentation de 22 points à l'échelle 6 soit 5,6 % de rémunération supplémentaire. Compte tenu des mesures annoncées sur le point, ces agents auront perdu en 2009 tout le bénéfice des accords Jacob. Et le mécanisme additionnel à la Garantie Individuelle de Pouvoir d'achat (reconduction pour 2009) n'y changera rien puisque son action se limite aux blocages sur les échelons sommitaux et aux premiers échelons de la grille.

Elle a rappelé sa volonté de travailler sur les grilles de catégories A et B mais le bornage indiciaire proposé pour le B lui paraît tout à fait insuffisant. En CII, les 17 points de revalorisation ne correspondent qu'à 3,19 % d'augmentation qui seront grignotés en moins de deux ans.

Revalorisation trop faible et allongement à 35 ans de la durée de carrière aggrave la situation et la CFDT a dit qu'elle refusait de se prêter à un jeu qui consisterait à reconstruire les grilles tous les deux ans et à permettre à l'employeur public de reprendre par la valeur du point ce qu'on aurait concédé par l'évolution indiciaire.

La CFDT a revendiqué :

- la construction de grilles qui soit un véritable socle et donne à chaque agent une visibilité sur la carrière ;
- des points uniformes pour la grille de catégorie C afin de répondre à la situation générée par l'augmentation du SMIC.

Et elle a interrogé le Ministre sur la possibilité de faire évoluer ses propositions de bornage en catégorie B, indiquant qu'elle était prête à envisager un travail par étapes sur les trois ans mais qu'il fallait l'annoncer d'entrée de jeu.

Le Ministre n'a apporté aucune réponse à nos questions – pas plus qu'à celles des autres organisations syndicales.

Après une interruption d'un quart d'heure qui a permis aux organisations de se concerter, nous sommes rentrés en séance en demandant au Ministre de programmer une nouvelle négociation fin août début septembre pour permettre d'aborder les différents éléments de son document de programmation sur des bases négociables et enrichies par les observations de la séance du 3 juillet. Nous avons précisé que cette négociation serait préalable à toute ouverture de groupes de travail spécifiques.

Le Ministre n'a pas donné suite à cette demande (sans toutefois dire qu'il la rejetait totalement) et a levé la séance à 17 heures 15. L'affaire reste en cours et nous attendons les nouvelles propositions du Ministre.

Paris, le 4 juillet 2008